

DÉPARTEMENT  
DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

## **N°8 - FINANCES**

**Réhabilitation de la  
piscine sports-loisirs :  
attribution d'un fonds  
de concours par la  
Communauté  
d'Agglomération Pays  
Basque (CAPB)**

Rapporteur :

Pello Etcheverry,  
adjoint

REPUBLIQUE FRANCAISE

## **EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

### ***Séance du 21 septembre 2023 à 18 heures***

*Le conseil municipal de la ville de Saint Jean de Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen*

#### **Présents**

Jean-François Irigoyen, maire  
Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Patricia Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint  
Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint  
Christine Duhart, 6<sup>ème</sup> adjoint  
Laurence Ledesma, 8<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Luc Casteret, 9<sup>ème</sup> adjoint,

Manuel Vaquero, , Thomas Ruspil, Delphine de Torregrosa, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave (*présente à partir de la délibération n°2*), Benjamin Marcille, , Monique Labattut, , Manuel de Lara, Gaëlle Lapix, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Hugo Maillos, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity conseillers municipaux en exercice.

#### **Pouvoirs**

- Guillaume Colas, 7<sup>ème</sup> adjoint, à Jean-François Irigoyen, maire
- Bruno Garraialde, à Pello Etcheverry, adjoint
- Loïc Jouenne, à Monique Labattut, conseillère municipale
- Sylvie Dargains à Béatrice Chauffard, conseillère municipale

#### **Absent :**

- Pascale Fossecave, conseillère municipale déléguée (*jusqu'à la délibération n°2*)
- Noémie Troubat

**Date de la convocation** : 14 septembre 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Guillaume Boivin a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

Accusé de réception en préfecture  
064-216404830-20230921-2023-09-08-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2023  
Date de réception préfecture : 04/10/2023

## N° 8 – FINANCES

### Réhabilitation de la piscine sports-loisirs : attribution d'un fonds de concours par la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB)

M. Pello Etcheverry, adjoint, expose :

Par délibération du 4 mars 2023, le Conseil communautaire a adopté le règlement d'attribution des fonds de concours du « Plan piscines Pays Basque » à destination des communes membres éligibles à ce dispositif.

Dans le cadre de son projet de réhabilitation de sa piscine sports-loisirs, la Commune de Saint-Jean-de-Luz a sollicité la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour l'obtention d'un fonds de concours.

Ce projet étant conforme aux objectifs et au règlement du « Plan piscine Pays Basque », le Conseil communautaire de la CAPB s'est prononcé favorablement le 1<sup>er</sup> juillet dernier quant à l'octroi d'un fonds de concours pour un montant de 1 493 703€ à la Commune de Saint-Jean-de-Luz.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution d'un fonds de concours par la CAPB dans le cadre du règlement « Plan piscines Pays Basque » d'un montant de 1 493 703€ en faveur de la Commune de Saint-Jean-de-Luz ;
- d'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer la convention avec la CAPB dont le projet est joint en annexe 7.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 13 septembre 2023,
- Approuve l'attribution d'un fonds de concours par la CAPB dans le cadre du règlement « Plan piscines Pays Basque » d'un montant de 1 493 703€ en faveur de la Commune de Saint-Jean-de-Luz ;
- Autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer la convention avec la CAPB dont le projet est joint en annexe 7.

**Adopté à l'unanimité**

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen



Accusé de réception en préfecture  
064-216404830-20230921-2023-09-08-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2023  
Date de réception préfecture : 04/10/2023